



UN CODE DE QUALITÉ EUROPÉEN POUR L'ACCUEIL ET L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS

Le 12 octobre dernier, l'ONE invitait ses partenaires à une présentation du Code de qualité européen pour l'accueil et l'éducation des jeunes enfants.

C'est avec le concours de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, en présence d'un représentant de la Direction générale Education de la Commission européenne que l'ONE a présenté ce document de référence européen.

Les sciences sociales, médicales, psychologiques et pédagogiques posent aujourd'hui un regard multidisciplinaire sur la petite enfance, reconnue comme une période essentielle du développement humain. Des **enjeux sociétaux fondamentaux** se jouent dès lors autour des **politiques éducatives**, relatives aux premières années de la vie.

Fin 2014, l'ONE commentait auprès de ses partenaires le dernier **rapport Eurydice** comparant les politiques européennes éducatives et d'accueil des jeunes enfants. En ce mois d'octobre 2015, c'est le Code de qualité européen, relatif à ces pratiques d'accueil et d'éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans qui a fait l'objet d'une présentation aux professionnels de l'accueil et de l'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles. Fruit d'un travail collégial coordonné par la Commission européenne, réunissant experts et représentants du secteur, le Code a fait l'objet d'un **accord de 25 états membres auxquels se sont ajoutés la Norvège et la Turquie**.

UNE PHILOSOPHIE, PAS D'IMPOSITION

En fixant, en 2002, au sommet de Barcelone, le taux de couverture de l'accueil professionnel à 33% pour ses pays membres (une place d'accueil pour 3 naissances), l'objectif du Conseil européen était avant tout économique.

Il s'agissait de laisser aux femmes la possibilité de procréer, sans s'écarter trop longuement du marché du travail.

A travers la promotion d'un Code de qualité, la visée de la Commission européenne est d'une toute autre nature. **Elle place l'accueil des jeunes enfants dans le champ de l'éducation**. Respectueux de la diversité des usages nationaux, les promoteurs du Code entendent soutenir les états membres vers des objectifs communs, en s'appuyant sur une philosophie partagée.

Le Code se présente dès lors comme **un outil non contraignant**, dont les **lignes directrices** sont :

- **l'accessibilité** pour chaque enfant à un milieu d'accueil, quelle que soit la situation professionnelle et financière de ses parents. Ce qui implique le respect de la diversité des formes familiales ;
- l'accueil en soutien au développement des enfants, à travers **des activités** favorisant l'apprentissage et la socialisation ;
- **la qualification du personnel accueillant** avec, en corollaire, des conditions de travail encourageantes. **Le partenariat avec les parents** est également une condition essentielle de définition de la qualité ;

- **le suivi** et **l'évaluation de la qualité**, en respectant des principes éthiques (tels, la transparence et l'utilité) et guidés par une **approche centrée sur l'enfant**, ainsi que par les **valeurs communes** d'équité, de justice, d'égalité des sexes et de respect de la diversité ;
- la **gouvernance** (une vision claire des responsabilités aux différents niveaux de pouvoir) et le **financement** de l'accueil.

L'enfant est au centre du Code qui promeut la prise en compte de son avis sur les conditions et les pratiques éducatives et d'accueil, les travaux l'établissant, comme un **être compétent, acteur de son propre développement**.

L'ÉVALUATION, AU CŒUR DES DÉBATS

L'évaluation est indispensable pour permettre la mesure des politiques et pour soutenir l'évolution progressive vers un accueil universel de qualité pour tous. Les travaux en cours à l'OCDE² et présentés lors du séminaire abordent largement les nuances nécessaires à cet égard.

UN LEVIER POUR LA RÉFORME

A l'heure où l'Office s'attache à réviser le modèle d'accueil des enfants et les réglementations y afférentes (dont les fondements datent des années 1960), la parution du Code de qualité européen est une aubaine. Sur base des lignes directrices fortes qui articulent les recommandations, ce texte servira d'appui à l'ONE et ses partenaires pour affiner une vision adaptée aux besoins familiaux et à la promotion de la réforme auprès du politique. La définition de cette vision systémique de l'accueil des enfants est attendue pour fin 2016.

Nicole ROLAND
Direction internationale ONE
Michaël HARZIMONT
Communication interne ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.one.be :
 - » **Les principes clés d'un Code de qualité**
 - » **Les plans au niveau européen pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance**
 - » **Le Code de qualité européen à la lumière du réseau OCDE**

ET

- **Le Code de qualité européen**
- **L'OCDE**